

EDITION BORDEREAUX MAISON DES ARTISTES

Préambule

Pour éditer les bordereaux, vous devez indiquer au moment d'établir le décompte qu'il s'agit de cotisations à reverser à la Maison des Artistes.

Lorsque vous êtes sur la saisie du décompte (« *Traitement* » / « *Saisie des bulletins* »), indiquez le chiffre **1** sur le module **229900** « *Cotise Maison des artistes* ».

The screenshot displays the 'AUTEUR/DCA AUTEUR/DCA AUTEUR/9001Z' software interface. The main window shows a payroll entry screen with various input fields and a table of modules. The 'Cotise Maison des Artistes' entry (Module 229900) is highlighted with a red circle, and its value '1,00' is visible in the 'Nombre/Base' column. The interface includes various input fields for dates, names, and contract details, as well as a table of modules and a right-hand panel for 'Chrono 001' settings.

Module	Libellé	Nombre/Base	Taux	Section	Budg
229801	Annule Retraite Auteur				
229900	Cotise Maison des Artistes	1,00			
230100	Avance				
230101	B N C	3000,00			
230200	Echéance				
230251	Avantage Nature Nourriture				
230252	Avantage Nature Logement				
230253	Avantage Nature Véhicule				
230254	Avantage Nature Divers				
230255	Avantage Nature NTIC				
230300	Droits d'auteurs				
230301	Annulation TVA Auteur et Diffuseur				
230302	Annulation TVA Auteur (seule)				
231600	Base régularisation retraite				
232100	Acompte				

Paramétrage N° d'adhérent à la Maison des Artistes

Après la première déclaration, la Maison des Artistes vous octroie un numéro d'adhérent que vous renseignerez dans « Paramétrage » / « Dossier » / Onglet « Congés et autres caisses » / Rubrique « N° Maison des Artistes ».

Renseignements dossier

Info Généraux Banque Signataire et Contact Paramètres Zones paramétrables Horaires et Paiement Urssaf

Retraite Pôle Emploi **Congés et autres caisses** DADS Dads-U Codes d'accès des organismes

Cotise Congés Spectacles Non Test en cours Test validé

N° Congés Spectacles 1er certificat congés / papier libre

Licence de spectacle Prestataire de Services du Spectacle Vivant Label

Organisateur occasionnel de spectacle (maxi 6 par an) Pas de plafonnement congés dans ce dossier

N° affiliation Agessa P4438 Agrément EDI Agessa

Affiliation FNAS N° Maison des Artistes A123456

Certification Sociale n°

OK Plan de Paie Imprimer Nouvel Agrément V4 EDI Lettre d'engagement Congés A4 Fermer

Où éditer les états destinés à la Maison des Artistes ?

Au menu de Studio, cliquez sur « *Éditions* » puis sur « *Périodiques* » et enfin sur « *Maison des Artistes* ».

Principe

Permet d'éditer les différents bordereaux de déclaration destinés à la caisse Maison des artistes (trimestriels et/ou annuels) ou les certificats de précompte à remettre à l'artiste.

① Type d'édition : Déclaration trimestrielle des droits d'auteur, Déclaration nominative annuelle, Certification de précomptes

① Année : 2018, Trimestre : 2

② Du : 01/06/2018, Au : 30/06/2018

③ Du salarié : 0, Au salarié : zzzzzzzz

④ Total à verser réglé par virement, N° de RNA : Si association ..

⑤ Ne pas remplir le numéro d'ordre MDA avec le code salarié

⑥ Date d'émission

⑦ Numéro de mandat

⑧ Type de sortie : Impression, Affichage, Format PDF

⑨ Fichier d'export

⑩ Répertoire du fichier : C:\XOTIS\Studio\Export\

① Ok, ② Configurer, ③ Paramétrer, ④ Fermer

① Type d'édition : déclaration **trimestrielle**, déclaration nominative **annuelle** ou **certificat de précomptes** (spécimen de certification)

① Sélection de l'année et du trimestre.

② Dates début et fin de sélection pour l'édition des certificats.

③ Sélection des auteurs

④ Accessible uniquement si **Déclaration trimestrielle des droits d'auteur** est coché, permet de cocher la case dans l'imprimé qui confirme que vous réglez par Virement et vous permet également d'indiquer le numéro de mandat

⑤ Accessible uniquement si Certification de précomptes est coché, permet de ne pas renseigner le numéro d'ordre MDA avec le code salarié.

⑥ Accessible uniquement si **Déclaration trimestrielle des droits d'auteur** est coché, les informations seront reportées sur l'imprimé.

⑦ Accessible uniquement si **Déclaration trimestrielle des droits d'auteur** est coché, les informations seront reportées sur l'imprimé.

⑧ Permet de sélectionner le type de sortie : vers l'imprimante, à l'écran ou générer un PDF.

⑨ Nom du fichier d'export.

⑩ Répertoire où est enregistré le fichier d'export.

① Lance le traitement.

① Configure l'imprimante.

② Paramétrage des modules sur les bulletins (paramétré à la base en fonction du noyau)

③ Abandonne le traitement.

④ A renseigner si vous êtes une association, il s'agit du numéro au Registre National des Associations.

Document officiel à remettre à l'artiste. Ce document atteste des précomptes prélevés sur les rémunérations versées à l'artiste auteur d'œuvres graphiques et plastiques.

La Maison des Artistes
SÉCURITÉ SOCIALE
60 rue du Faubourg Poissonnière - 75434 PARIS 3^e CEDEX 10
www.mda-sen.fr/mda-sen.fr

CERTIFICATION DE PRÉCOMPTE
Original à remettre impérativement à l'auteur

Articles L 362-5 et R 362-7 du code de la Sécurité sociale - Arrêté du 19 avril 1995

IDENTIFICATION DE L'AUTEUR

Nom : _____ Prénom : PATRICE

Nom d'usage : _____

N° de Sécurité sociale : 1

N° d'ordre MDA : 1

Activité ayant donné lieu à une rémunération : SCENOGRAPHE

IDENTIFICATION DU DIFFUSEUR

Raison sociale ou nom : _____

Adresse : _____

Code postal : 9 3 0 0 0 Ville : ST DENIS

N° Siret : 1

N° de référence du dossier à mentionner lorsqu'il vous a été attribué par la MDA : 1

Renseignements concernant la facture ou note de cession de droits

Montant de la rémunération brute hors TVA :	_____ 1 000,00 €
Montant des cotisations de Sécurité sociale précomptées : <small>(7,10 % du montant brut facturé)</small>	_____ 0,00 €
Montant de la CSG précomptée : <small>(7,90 % ou 58,25 % du montant brut facturé)</small>	_____ 0,00 €
Montant de la CRDS précomptée : <small>(0,50 % ou 58,25 % du montant brut facturé)</small>	_____ 0,00 €
Montant de la contribution auteur à la formation professionnelle précomptée : <small>(0,35 % du montant brut facturé)</small>	_____ 0,00 €
Total des cotisations précomptées :	_____ 0,00 €
Montant de la rémunération nette versée à l'auteur :	_____ 961,50 €

Fait à ST DENIS le 22/06/16

Nom et qualité du signataire : _____
Signature : _____ Cachet du diffuseur : _____

9461039 206 - 1/12